



BULLETIN DE SOUTIEN À L'UTL DE L'AME PAR UN DON

Depuis fin 2023, l'UTL de l'AME a officiellement le statut « d'association d'intérêt général » en raison de son caractère culturel et créateur de lien social, jusqu'ouverte à tous.

L'UTL peut donc recevoir des dons de la part de particuliers et d'entreprises et émettre des reçus fiscaux. Si vous êtes imposable, 66% du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu (par exemple, un don de 50€ ne vous coûte en réalité que 17€). *Chacun peut ainsi soutenir l'UTL à hauteur de ses moyens.*

Même modeste, chaque don contribue à développer l'offre culturelle des cours, ateliers, conférences, et à recruter les meilleurs intervenants pour répondre à la demande d'un public croissant tout en maintenant un niveau de tarifs accessibles au plus grand nombre.

Pourquoi ne pas apporter sa pierre à l'édifice ?

✕

FORMULAIRE À UTILISER LORS D'UN DON

À remplir et retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné de votre chèque à l'ordre de l'UTL de l'AME

DON À L'UTL DE L'AME

Je participe au développement et à la pérennité de l'UTL de l'AME, et je joins un chèque de :

☐ 20 euros ☐ 30 euros ☐ 50 euros ☐ Autre montant : euros

Pour recevoir votre reçu fiscal :

☐ M ☐ Mme

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse email :

Date : Signature :

Chers adhérentes et adhérents,

Les membres du Bureau ont l'honneur de vous informer que votre association a obtenu officiellement le statut d'établissement d'intérêt général.

Par cette disposition, depuis le 1^{er} janvier 2024, votre UTL est habilitée à recevoir des dons défiscalisables, de ses adhérents, mais aussi de toute personne souhaitant nous soutenir.

Grâce aux sommes reçues nous pourrions équilibrer nos comptes tout en maintenant nos frais d'inscription à nos activités à un niveau bas permettant à tous de participer à celles-ci.

Nous espérons également, investir pour développer notre association.

Vous pouvez, dès à présent, procéder à un don à l'aide du formulaire ci-joint à compléter puis à adresser ou remettre au secrétariat.

Il vous sera alors remis ou adressé un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de l'année, égale à 66% du montant de votre don.

Le Bureau.

PJ : formulaire de don.